

L'Anse-Saint-Jean, le 7 décembre 2020.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Annick Boudreault, Directrice générale adjointe / Secrétaire-trésorière adjointe

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 7 décembre 2020 à 19 h 00, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents :
Monsieur Lucien Martel
Monsieur Anicet Gagné
Madame Chloé Bonnette
Monsieur Yvan Côté
Monsieur Victor Boudreault
Monsieur Richard Perron
Monsieur Éric Thibeault

Sont absents :

350-2020

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 9 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se situe actuellement dans une zone d'alerte rouge et qu'il est exigé, dans le but de protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil et les officiers municipaux sont autorisés à y être présents pour y participer selon leur décision en présence ou à distance POUR délibérer et voter à la séance par visioconférence;

CONSIDÉRANT QU'À la demande du conseil, cette séance sera diffusée simultanément sur la plateforme Facebook en direct et que les citoyens pourront assister à distance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer selon leur décision et que la séance soit enregistrée pour être diffusée ultérieurement sur le site internet de la municipalité et qu'elle soit diffusée simultanément sur la plate-forme Facebook en direct.

351-2020

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

352-2020

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE RÉGULIÈRE DU 2 NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 2 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 2 novembre 2020.

353-2020

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 novembre 2020.

354-2020

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE NOVEMBRE 2020

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer du mois de novembre 2020 au montant de 137 012.69\$ et des paiements directs au montant de 2 185.95\$, tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

355-2020

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021. Ces séances se tiendront généralement le premier lundi du chaque mois et débuteront à 19 h :

11 janvier,	5 juillet
1er février,	9 août
1er mars,	13 septembre
12 avril	4 octobre
3 mai,	15 novembre
7 juin	6 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

356-2020

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS MALLETTE POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020, 2021 ET 2022 AINSI QUE POUR LES ORGANISMES FAISANT PARTIE DU PÉRIMÈTRE COMPTABLE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QU'EN vertu du Code municipal du Québec le conseil municipal doit procéder à la nomination d'un vérificateur externe;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un règlement sur la gestion contractuelle et qu'elle peut donner un contrat de gré à gré pour un montant se situant entre 25 000 \$ et 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la firme de comptables Mallette connaît très bien le dossier de la municipalité ainsi que des ses organismes;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services professionnels de la firme de comptable Mallette pour l'audit des livres et des états financiers consolidés de la municipalité pour les années 2020, 2021 et 2022 incluant les organismes faisant partie du périmètre comptable pour un montant de 28 500 \$ plus taxes chaque année.

357-2020

NOMINATION AU POSTE DE SECRÉTAIRE-ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de madame Gervaise Houde dans un délai de plus ou moins un an;

CONSIDÉRANT QUE Mme Houde occupait le poste de secrétaire-administrative;

CONSIDÉRANT QUE le poste de secrétaire-administrative fut affiché à l'internet et une candidature fut déposée;

CONSIDÉRANT QUE madame Anne Tremblay a soumis son curriculum vitae pour le poste de secrétaire administrative;

CONSIDÉRANT QUE madame Tremblay suit une formation en comptabilité

universitaire;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de Mme Anne Tremblay répond aux exigences et compétences contenues dans l'offre d'emploi;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la direction quant à la présente candidature;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean procède à la nomination de madame Anne Tremblay à titre de secrétaire-administrative à compter du 8 décembre 2020 selon les tâches, les exigences et les compétences de l'offre d'emploi.

ET QUE le maintien de l'emploi de madame Tremblay soit conditionnel à l'obtention des 15 crédits que lui donnera sa formation universitaire en comptabilité et qu'un délai de 3 ans lui soit accordée pour suivre cette formation.

358-2020

NOMINATION AU POSTE DE SECRÉTAIRE-COMPTABLE

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de madame Gervaise Houde dans un délai de plus ou moins un an;

CONSIDÉRANT le mouvement de poste que cela occasionne;

CONSIDÉRANT QUE le poste de secrétaire comptable fut affiché à l'internet et une candidature fut déposée;

CONSIDÉRANT QUE madame Sabrina Dallaire a soumis son curriculum vitae pour le poste de secrétaire-comptable;

CONSIDÉRANT QUE madame Dallaire suit une technique en administration municipale;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de Mme Sabrina Dallaire répond aux exigences et compétences contenues dans l'offre d'emploi;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la direction quant à la présente candidature;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean procède à la nomination de madame Sabrina Dallaire à titre de secrétaire comptable à compter du 8 décembre 2020 selon les tâches, les exigences et les compétences de l'offre d'emploi.

ET QUE le maintien de l'emploi de madame Dallaire soit conditionnel à l'obtention de l'attestation d'études collégiales, technique en administration municipale et qu'un délai de 3 ans lui est accordée pour terminer la formation.

359-2020

AUTORISATION D'OUVERTURE DE POSTE «SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE» POSTE TEMPORAIRE DE REMPLACEMENT

CONSIDÉRANT la nécessité de combler un poste temporaire de remplacement à la réception pour l'année 2021;

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale adjointe à faire l'ouverture du poste de secrétaire-réceptionniste, poste temporaire de remplacement pour l'année 2021.

360-2020

REPORT DES HEURES DE VACANCES ANNUELLES 2020 - MADAME ANNICK BOUDREAULT

CONSIDÉRANT QUE Mme Boudreault n'a pas tous épuisé toutes ses heures de vacances annuelles;

CONSIDÉRANT QUE son contrat de travail stipule qu'elle doit demander l'accord du conseil municipal pour reporter les heures de vacances annuelles non utilisées à une période ultérieure;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal autorise le report de 94 heures de vacances annuelles 2020 de la directrice générale adjointe et secrétaire trésorière-adjointe, madame Annick Boudreault, à l'année 2021.

361-2020

REPORT DES HEURES DE VACANCES ANNUELLES 2020- MONSIEUR JONATHAN DESBIENS

CONSIDÉRANT QUE M. Desbiens n'a pas tous utilisé toutes ses heures de vacances annuelles de l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE son contrat de travail stipule qu'il doit demander l'accord du conseil municipal pour reporter les heures de vacances annuelles non utilisées à une période ultérieure;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal autorise le report de 51 heures de vacances annuelles non utilisées en 2020. Ces heures pourront être utilisée ou payées d'ici la fin de son contrat en juin 2023.

362-2020

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Anicet Gagné à titre de maire suppléant pour les quatre prochains mois soit décembre 2020, janvier, février et mars 2021.

363-2020

AUTORISATION DE LA VENTE DES TERRAINS DES LOTS 10-46 (6 144 488) ET 10-47 (6 144 490) APPARTENANT À HABITATION BOIS CONCEPT INC. ET AUTORISE LA PROLONGATION DU DÉLAI DES FUTURES CONSTRUCTIONS.

CONSIDÉRANT QUE lors d'une vente d'un terrain situé dans le développement du Mont-Édouard l'acheteur doit demander l'accord de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean afin de revendre le fonds du terrain sans immeuble construit;

CONSIDÉRANT QUE le délai de construction d'un immeuble sur ses terrains prend fin le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Habitation Bois Concept inc. veut revendre le fonds des terrains;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean n'a pas l'intention de racheter les terrains des lots 10-46 (6 144 488) et 10-47 (6 144 490) appartenant à Habitation Bois Concept inc.;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Habitation Bois Concept inc. à vendre les terrains portant les numéros de lots 10-46 (6 144 488) et 10-47 (6 144 490) et de prolonger le délai de construction jusqu'en décembre 2022 pour ces terrains.

364-2020

SIGNATURE POUR LA MODIFICATION DU PROTOCILE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN ET LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION CONCERNANT LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS EN MILIEU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a accepté de participer à un projet de mise en commun d'équipements en la résolution 304-2018;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Ferland et Boileau et de Saint-Félix-d'Otis se sont retirées de l'entente de départ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean a accepté de poursuivre le projet avec les municipalités de Petit-Saguenay et de Rivière-Éternité et d'être le nouveau promoteur du projet par la résolution 169-2020;

CONSIDÉRANT QU'UNE modification doit être apportée au protocole d'entente entre le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désignée comme nouveau promoteur doit signer le protocole d'entente modifié;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général, monsieur Jonathan Desbiens ou la directrice générale adjointe, madame Annick Boudreault, à signer pour et au nom de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean le protocole d'entente modifié avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

365-2020

ANNULATION DES INTÉRÊTS ET TAXES DANS LA LISTE DES COMPTES À RECEVOIR

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à recevoir comporte des intérêts et des taxes correspondant à des fiches annulées;

CONSIDÉRANT QUE ces fiches annulées ont été traitées, il a plusieurs années;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'annulation des intérêts au montant de 675.57 \$ et des taxes au montant de 1 412.16 \$ qui correspond à tes fiches annulées de 2010 à 2018.

366-2020

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE LA MRC DU FJORD-SU-SAGUENAY - VOLET FONDS VILLÉGIATURE POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DES CHENAU

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de gestion et mise en valeur du territoire de la MRC du Fjord-su-Saguenay – volet Fonds villégiature est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation de projets de réfection de chemins de villégiature;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière octroyée aux projets est d'un montant maximal de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean demande l'aide financière maximale de 25 000 \$ pour la réfection du chemin des Chenaux donnant accès à des villégiateurs;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean dépose une demande d'aide financière au montant de 25 000 \$ dans le Fonds de gestion et mise en valeur du territoire de la MRC du Fjord-su-Saguenay – volet

Fonds villégiature pour la réfection du chemin des Chenaux.

QUE la municipalité confirme son engagement à payer sa contribution à au moins 10 % des coûts du projet.

QUE madame Annick Boudreault, directrice générale adjointe, soit autorisée à signer tous les documents en lien avec la demande d'aide financière.

367-2020

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE DE SERVITUDE TEMPORAIRE DE PASSAGE ET DE TRAVAIL ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN, LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES ET LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DES RIVES-DU-SAGUENAY POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE STABILISATION DU TALUS ET SUBSÉQUEMMENT DE LA RELOCALISATION DE LA PISTE CYCLABLE DE LA MUNICIPALITÉ PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

ATTENDU QU'UNE piste cyclable existe sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QU'UN talus situé à l'arrière de la propriété de la Société Québécoise des Infrastructures et du Centre de services scolaires des Rives-du-Saguenay subit de l'érosion et menace l'intégrité de la piste cyclable dans ce secteur;

ATTENDU QUE ledit talus est la propriété du Ministère des Transports (MTQ) et que ce dernier entend corriger la situation;

ATTENDU QUE les travaux requis devront avoir lieu notamment sur une partie des immeubles appartenant à la SQI et au CSSRS;

ATTENDU QU'IL est à l'avantage de la municipalité que les travaux soient effectués de façon à minimiser les impacts de l'érosion sur les installations municipales dans le secteur concerné;

ATTENDU QUE les parties désirent établir entre elles les servitudes nécessaire afin de permettre la réalisation par le MTQ des travaux requis aux fins de stabilisation du talus et subséquentement de la relocalisation de la piste cyclable de la Municipalité;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire ou son remplaçant et le directeur général ou sa remplaçante à signer pour et au nom de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean l'acte de servitude temporaire de passage et de travail entre la SQI, CSSRS et la municipalité afin d'effectuer des travaux de stabilisation.

368-2020

FERMETURE D'UNE PARTIE DE L'ANCIENNE ROUTE 16 DU LOT 6 145 267 ENTRE LES LOTS 6 144 901 ET 6 146 116 À LA CIRCULATION PUBLIQUE AUTOMOBILE

ATTENDU QU'en 1959, la route 16 de l'époque a été déplacée plus au sud de sa situation de l'époque;

ATTENDU QU'à l'époque et jusqu'à ce jour, la municipalité n'a jamais fermé à la circulation automobile l'assiette de l'ancienne route 16 déplacée en 1959;

ATTENDU QUE conformément à l'article 738 du Code municipal du Québec de l'époque, le terrain occupé par un chemin municipal appartient à la corporation sous la direction de laquelle il est placé et ne peut être aliéné en aucune manière tant qu'il est employé à cet usage;

ATTENDU QUE l'assiette de l'ancienne route 16 déplacée en 1959 était, avant son déplacement, un chemin public municipal;

ATTENDU QUE suite à la révision cadastrale, les arpenteurs-géomètres ont attribué la propriété de l'assiette de l'ancienne route 16 à la municipalité;

ATTENDU QUE la révision cadastrale a eu pour conséquence que l'assiette de l'ancienne route 16, propriété de la municipalité, a séparé en deux la propriété de M. Régis Martel pour former deux lots distincts situés de chaque côté de l'assiette de l'ancienne route 16 qui est maintenant le lot 6 146 267 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE les deux lots propriété de M. Régis Martel sont ceux connus comme étant les numéros 6 144 901 et 6 146 116;

ATTENDU QU'avant la révision cadastrale, la municipalité et M. Régis Martel ont toujours cru qu'une partie de l'assiette de l'ancienne route 16 faisait partie de la propriété de M. Martel;

ATTENDU QU'en 2011, M. Martel a demandé et obtenu un permis de construction pour implanter un bâtiment résidentiel sur ce qu'il croyait être son lot, mais qui, en fait, était en grande partie l'assiette de l'ancienne route 16 propriété de la municipalité;

ATTENDU QUE M. Régis Martel a occupé, aménagé et amélioré la portion du lot 6 146 267 du cadastre du Québec propriété de la municipalité et situé entre les lots 6 144 901 et 6 146 116 du cadastre du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de fermer à la circulation automobile la partie du lot 6 146 267 du cadastre du Québec propriété de la municipalité et située entre les lots de M. Régis Martel portant les numéros 6 144 901 et 6 146 116 du cadastre du Québec;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers QUE la partie de l'ancienne route 16 constituant la partie du lot 6 146 267 du cadastre du Québec, propriété de la municipalité, et située entre les lots 6 144 901 et 6 146 116 du cadastre du Québec, propriété de M. Régis Martel, soit fermée à la circulation publique automobile, et ce, à compter de l'adoption de la présente résolution.

369-2020

ACTE DE VENTE DE LA PORTION DE L'ANCIEN CHEMIN PUBLIC FERMÉ À LA CIRCULATION ENTRE LES LOTS 6 144 901 ET 6 146 116 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE suite à la rénovation cadastrale intervenue dans le canton St-Jean, il a été constaté que la municipalité était propriétaire du lot rénové du cadastre du Québec portant le numéro 6 146 267;

ATTENDU QU'une partie de ce lot est l'assiette d'un chemin public connu comme étant le chemin des Cascades;

ATTENDU QU'une portion de ce lot, propriété de la municipalité, est située entre les lots 6 144 901 et 6 146 116 du cadastre du Québec, propriété de M. Régis Martel;

ATTENDU QUE la partie de ce lot portant le numéro 6 146 267, propriété de la municipalité, est l'assiette d'une partie d'un ancien chemin public qui n'est plus utilisé à cette fin depuis 1959;

ATTENDU QUE la partie de ce lot 6 146 267 non utilisée à des fins de chemin public n'est aucunement utilisée ni requise par la municipalité;

ATTENDU QUE M. Régis Martel a occupé cette partie de l'ancien chemin public à titre de propriétaire de bonne foi et y a effectué des travaux d'aménagement et d'entretien depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE le 7 décembre 2020, la municipalité a, par sa résolution portant le numéro 368-2020, fermé à la circulation la partie de cet ancien chemin située entre les lots 6 144 901 et 6 146 116 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette situation a été constatée suite à des recherches et

démarches effectuées auprès d'arpenteurs-géomètres par M. Régis Martel;

ATTENDU QUE cette bande de terrain non utilisée par la municipalité, tant pour des fins publiques que privées, n'a qu'une valeur nominale;

ATTENDU QUE M. Régis Martel a, le 28 septembre 2020, requis de la municipalité de se porter acquéreur de la partie de cet ancien chemin public situé entre les lots dont il est propriétaire et portant les numéros 6 144 901 et 6 146 116;

ATTENDU QUE la municipalité consent à vendre pour une valeur nominale la partie du lot portant le numéro 6 146 267 à M. Régis Martel, soit pour la somme de 1 \$;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers

1. Que la municipalité accepte de vendre la portion de l'ancien chemin public fermé à la circulation, située entre les lots 6 144 901 et 6 146 116 du cadastre du Québec, apparaissant à la description technique jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à M. Régis Martel pour la somme de 1 \$.

2. Que M. Régis Martel assume entièrement les frais notariés pour le transfert de propriété ainsi que tous les frais d'arpenteurs-géomètres et ceux du procureur indépendant de la municipalité qui a émis des opinions juridiques et rédigé le projet de résolution nécessaire à l'acceptation de sa demande.

Et d'autoriser le maire ou son remplaçant et le directeur générale ou sa remplaçante à signer pour et au nom de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean l'acte de vente.

370-2020

DÉMARCHE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP) - VOLET 1 - OFFRE DE SERVICE DE LA COMPAGNIE AKIFER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean par la résolution 288-2020 (octobre 2020) stipule l'exécution d'une démarche de financement auprès du Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité incluant la révision des aires de captage;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean doit en vertu du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), transmettre au ministre, à tous les 5 ans ou d'ici le 01 avril 2021, un rapport signé par un professionnel contenant les renseignements prévus à l'article 68;

CONSIDÉRANT l'expertise auprès des municipalités de la firme Akifer en lien avec l'analyse de la vulnérabilité et la révision des aires des ouvrages de captage des sources d'eau potable;

CONSIDÉRANT l'acte de dépôt de la proposition de service de la firme Akifer, la conformité des objectifs et les renseignements nécessaires pour répondre au cadre normatif du programme ciblé auprès du MELCC;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme Akifer pour la fourniture de services professionnels dans le cadre des travaux d'analyse de vulnérabilité et de la révision des aires de protection accrue des sources d'eau potable de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean et ce, selon l'offre déposée le 19 novembre 2020 au montant de 20 760 \$;

ET QUE le tout soit conditionnel à l'acceptation du Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques d'une aide financière de l'ordre de 75 % des coûts admissibles associés au programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) – volet 1.

371-2020

ACHAT D'UNE POMPE SUBMERSIBLE DE REMPLACEMENT POUR LE PUITZ D'EAU POTABLE AU MONT-ÉDOUARD

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat d'une pompe submersible de remplacement pour le puits d'eau potable au Mont-Édouard au montant de 4 501.00 \$ plus taxes de la compagnie Atlantis pompe.

372-2020

ADOPTION D'UN PLAN D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE CADRE DU PROGRAMME MUNICIPALITÉS POUR L'INNOVATION CLIMATIQUES (MIC) DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM)

CONSIDÉRANT QU'EN juin 2018, la Municipalité a appuyé par résolution (208-2018), la réalisation d'un Plan d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des émissions de gaz à effet de serre au sein de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean dans le cadre du Programme Municipalités pour l'innovation climatique (MIC);

CONSIDÉRANT QU'EN mai 2020, la Municipalité a appuyé par résolution (127-2020) une Politique d'adaptation aux changements climatiques qui définit le cadre permettant la réalisation du Plan d'adaptation aux changements climatiques et les moyens pour outiller l'administration municipale et les citoyens de L'Anse-Saint-Jean pour faire face aux impacts des changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs menant à la réalisation du Plan d'adaptation aux changements climatiques ont été atteints incluant une analyse des risques encourus sur les actifs municipaux, le choix des options d'adaptation en fonction des priorités d'intervention et un processus démocratique d'acceptabilité sociale;

CONSIDÉRANT QUE la population anjeannoise, les employés et les élus municipaux ont été conviés à prendre connaissance et à émettre leurs avis sur le Plan lors de séances publiques d'information;

CONSIDÉRANT QUE la population se montre favorable à l'adoption du Plan d'adaptation aux changements climatique;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le Plan d'adaptation aux changements climatiques de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean tout en bonifiant et actualisant sa mise en œuvre et sa pérennité.

373-2020

AUTORISATION POUR LA CRÉATION DU COMITÉ AVISEUR D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CAACC) DANS LE CADRE DU PLAN D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean termine son processus de réalisation du Plan d'adaptation aux changements climatiques dans le cadre du programme Municipalités pour l'innovation climatique (MIC) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée avec la FCM prévoit la création d'un comité aviseur dont le mandat est de soutenir la mise en œuvre et la promotion de solutions innovantes et inhérentes au Plan d'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean a adopté une Politique d'adaptation aux changements climatiques (127-2020) dont la création d'un comité aviseur est envisagée pour stimuler et soutenir la mise en œuvre des options d'adaptation;

CONSIDÉRANT QUE le Comité aviseur d'adaptation aux changements climatiques (CAACC) se veut consultatif et représentatif de la collectivité anjeannoise;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer et autoriser la création du Comité aviseur d'adaptation aux changements climatiques (CAACC) en soutien à la mise en œuvre du Plan d'adaptation aux changements climatiques;

ET QUE la gouverne du Comité soit sous l'égide d'un employé de la Direction générale de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean.

374-2020

CENTRE COMMUNAUTAIRE LA PETITE ÉCOLE - ACHAT D'UNE BOÎTE DE DON DE VÊTEMENT

CONSIDÉRANT QUE la coopérative Minuit moins cinq assure la gestion des matières textiles usagées sur le territoire de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE le Centre communautaire la Petite École veut se joindre à la coopérative pour améliorer les infrastructures pour la collecte de vêtements et aider à la mise en place d'une boîte métallique;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribuera à la réduction des matières résiduelles municipales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en accord avec un partenariat entre la coopérative Minuit moins cinq et la Petite École;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter une aide financière pour les frais d'achat et d'installation d'une boîte métallique au centre communautaire La Petite École afin de faire la gestion des matières textiles usagées adéquatement.

À la condition que cette boîte métallique soit achetée au Québec.

375-2020

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE ANSE-ST-JEAN INC. - AJOUT À L'ENTENTE MUNICIPALE DE PÊCHE SUR GLACE

CONSIDÉRANT QU'UNE entente a été signée en date du 10 décembre 2018 entre la municipalité de L'Anse-Saint-Jean et l'Association Chasse et Pêche Anse-St-Jean inc. afin de couvrir les activités de la pêche sur glace sur le Fjord du Saguenay;

CONSIDÉRANT QU'IL n'y a eu aucune activité pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE L'Association Chasse et Pêche Anse-St-Jean désire apporter des modifications à la première entente pour la saison 2020-2021;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les modifications demandées par l'Association Chasse et Pêche Anse-St-Jean inc. qui sont les suivantes :

Installation de leur bureau mobile au quai municipale.

Demande l'utilisation de l'électricité du quai pour le fonctionnement de leur bureau mobile.

L'utilisation du débarcadère qui servira d'entrée officielle pour le site de la pêche sur glace.

ET d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean l'entente entre la municipalité et l'Association Chasse et Pêche Anse-St-Jean inc.

376-2020

CAMPING DE L'ANSE - DEMANDE DE GARDER LE SURPLUS DE L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QU'UNE convention de gestion a été signée entre le Camping de L'Anse et de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE tout excédent des revenus cumulés sur les dépenses de plus de 100 000 \$ doit être remis à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Camping de L'Anse doit retourner une montant de 11 962 \$ à la municipalité concernant le surplus de l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection en cours ne sont pas terminés;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le Camping de L'Anse à garder le surplus cumulé au montant de 11 962 \$ de l'année financière 2019.

377-2020

MAISON DES JEUNES DU BAS-SAGUENAY - DEMANDE D'APPUI POUR LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE

CONSIDÉRANT QUE la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) a été confiée à la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE la MRC exige une résolution de la municipalité appuyant le dépôt de projet;

CONSIDÉRANT QUE notre milieu a le privilège de posséder sur son territoire une maison des jeunes et qu'elle désert également les villages voisins;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes organise pour les jeunes de 12 à 17 ans des activités de loisirs, de culture et de prévention pour rendre les jeunes actifs, critiques, autonomes et responsables dans leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité appuie le projet et la demande d'aide financière au montant de 8 000 \$;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean appuie la demande de projet de la Maison des Jeunes du Bas-Saguenay dans le cadre de la Politique aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

378-2020

ACTION GLOBALE ET INNOVANTE POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE AU BAS-SAGUENAY - DEMANDE DE FINANCEMENT – PRORATA AVEC LES MUNICIPALITÉS DU BAS-SAGUENAY

CONSIDÉRANT l'acte de dépôt du projet cité en rubrique en lien avec les orientations de la Politique familiale municipale de L'Anse-Saint-Jean et la recommandation du Comité de concertation du Bas-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur – Comité de développement économique (CDE) de Petit-Saguenay propose un projet structurant partenarial axé sur la réussite et la persévérance scolaire en collaboration avec la commission scolaire des-Rives-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle structure – Action globale et innovante pour la réussite éducative du Bas-Saguenay (AGIR) est dorénavant l'organisme mandaté sous l'ancienne Structure partenariale École-Famille-Communauté pour la réussite éducative au Bas-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean a été saisi de tous

les éléments au projet et recommande à l'unanimité la résolution suivante;

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter une contribution financière au montant de 4 390 \$ pour l'année financière 2021, dans le cadre du Fonds de développement des territoires – projet local de la MRC du Fjord-du-Saguenay – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie au libellé de projet cité en rubrique;

ET QUE l'autorise le Président de la CDE de Petit-Saguenay à ratifier le protocole d'entente ainsi que le rapport final lors de la reddition de compte auprès de la MRC du Fjord.

379-2020

RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉES (MADA) 2020-2025 DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay et la municipalité de L'Anse-Saint-Jean réalisent une démarche collective de renouvellement de leurs politiques MADA, incluant un plan d'action quinquennal;

CONSIDÉRANT l'effort déployé de consultation auprès des aînés de L'Anse-Saint-Jean lors d'un sondage personnalisé et la tenue d'une consultation publique en 2019;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un comité de pilotage avec le mandat de proposer et recommander les orientations de développements spécifiques et concertés lors des délibérations publiques avec les aînés;

CONSIDÉRANT l'acte de dépôt de tous les documents afférents et pertinents avec le renouvellement de la Politique Municipale Amie des Aînés (MADA) 2020-2025 et la recommandation du comité de pilotage;

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt des documents associés au renouvellement de la politique municipale des aînés et le plan d'action 2020-2025 de L'Anse-Saint-Jean déposé par le comité de pilotage.

380-2020

DÉMARCHE DE FINANCEMENT – DÉSSERTES (SKI IN SKI OUT) LIANT LE VILLAGE ALPIN ET LA STATION MONT-ÉDOUARD

CONSIDÉRANT l'offre de service de la Société de développement de L'Anse-Saint-Jean Inc. à l'égard d'une proposition de travaux devant offrir une desserte – *ski in ski out* – entre les résidents du village alpin et la station du Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptabilité sociale du présent projet a fait l'objet de discussions et d'entente de passage auprès des résidents ciblés lors de rencontre de travail depuis 2018;

CONSIDÉRANT QU'une partie de la proposition de service préconise la mise en place d'une signalisation et d'un affichage approprié;

CONSIDÉRANT l'acceptabilité du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean au devis d'exécution cité en rubrique;

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer le présent projet dans le cadre du Fonds de développement des territoires – projet local de la MRC du Fjord-du-Saguenay – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie une demande d'aide financière à la hauteur de 4 190 \$, montant représentant 90 % du budget total de la desserte Ski In ski Out liant le village alpin et la station Mont-Édouard;

Et que la directrice adjointe madame Annick Boudreault de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean soit autorisée à signer et déposer toute demande en ce sens.

381-2020

PROJET D'ACCESSIBILITÉ ET D'INFRASTRUCTURE - ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE ANSE-ST-JEAN - FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY

CONSIDÉRANT l'opportunité d'une refonte complète de l'accessibilité et la mise à jour de l'affichage du périmètre de la ZEC L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE l'Association Chasse et Pêche de L'Anse-Saint-Jean désire contribuer à l'essor du tourisme d'aventure par l'aménagement de trois plateformes de camping sauvage près des lacs Rivière, Crésimont et Moreau;

CONSIDÉRANT l'appel de projet auprès du Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire auprès de la MRC du Fjord;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet de l'Association Chasse et Pêche Anse-Saint-Jean en regard de la mise en valeur du territoire notamment dans le développement récréotouristique et de l'écotourisme est recevables auprès dudit programme;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer par voie de résolution une démarche de financement de l'Association Chasse et Pêche de L'Anse-Saint-Jean Inc. dans le cadre du Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC du Fjord afin de réaliser un projet d'accessibilité et de diversification sur le périmètre de la ZEC L'Anse-Saint-Jean.

ET QUE l'organisme demandeur accepte de respecter les conditions particulières émises par la Direction de la gestion de la faune du Saguenay Lac St-Jean ainsi que la réglementation municipale en vigueur.

MOTION DE FÉLICITATION MONSIEUR RÉJEAN FORTIN

Monsieur Anicet Gagné, présente une motion de félicitation à monsieur Réjean Fortin pour le travail accompli dans le dossier des changements climatiques de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean.

MOTION DE FÉLICITATION MAISON DES JEUNES DU BAS-SAGUENAY

Monsieur Anicet Gagné, présente une motion de félicitation à la Maison des jeunes du Bas-Saguenay pour leur implication et leur travail accompli auprès des jeunes du Bas-Saguenay ainsi que la qualité de leur rapport annuel.

MOTION DE FÉLICITATION MONSIEUR DANIEL BOUDREAU

Monsieur Victor Boudreau, présente une motion de félicitation à monsieur Daniel Boudreau pour son travail accompli comme président et bénévole au sein de la maison des Aînés de L'Anse.

RAPPORT DES COMITÉS

Le(s) conseiller(ères) fait un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants :

Monsieur Anicet Gagné

Monsieur Gagné nous parle des travaux de la petite école. Les travaux devraient être terminés à la fin janvier 2021.

Monsieur Yvan Côté

Monsieur Côté nous mentionne que les personnes peuvent payer en ligne jusqu'au 20 décembre leur terrain pour la pêche blanche. Les Ponts couvert à vélo travaillent à ce que le trajet qui relie le Mont-Édouard au village se réalise.

Monsieur Victor Boudreault

Monsieur Boudreault nous informe que la maison des Aînés de L'Anse a deux logements de 3 ½ à louer. Il félicite madame Josée Lavoie pour sa nomination au poste de présidente des Aînés de L'Anse. Il informe la population que le centre de tri sera ouvert durant la période des fêtes le samedi 26 décembre de 13 h à 16 h et le 2 janvier 2021 de 13 h à 16 h également.

Monsieur Éric Thibeault

Monsieur Thibeault nous parle du transport collectif. Il mentionne que le Comité consultatif d'urbanisme est à la recherche d'une personne qui veut faire partie du comité.

Monsieur Lucien Martel

Monsieur Martel nous parle du système d'alerte que la MRC du Fjord-du-Saguenay a mis en place pour les municipalités. Il invite la population à s'inscrire en allant sur le site internet de la municipalité ou de communiquer avec la municipalité. Il informe la population qu'il aura une nouvelle signalisation concernant le changement de vitesse sur la Route 170 et la rue Dallaire. Cette nouvelle vitesse passe de 60 km à 50 km sur la Route 170 et de 70 km à 50 km sur la rue Dallaire. Cette modification sera faite à partir du 21 décembre 2020. Monsieur Martel nous mentionne que le budget de l'année 2021 sera présenté le 14 décembre 2020 à 19 h 00. Il invite finalement la population à respecter les règles sanitaires mises en place pour la COVID-19. Les bénévoles procéderont à partir de la semaine prochaine à faire les appels téléphoniques aux personnes âgées. Merci à l'équipe de bénévoles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

382-2020

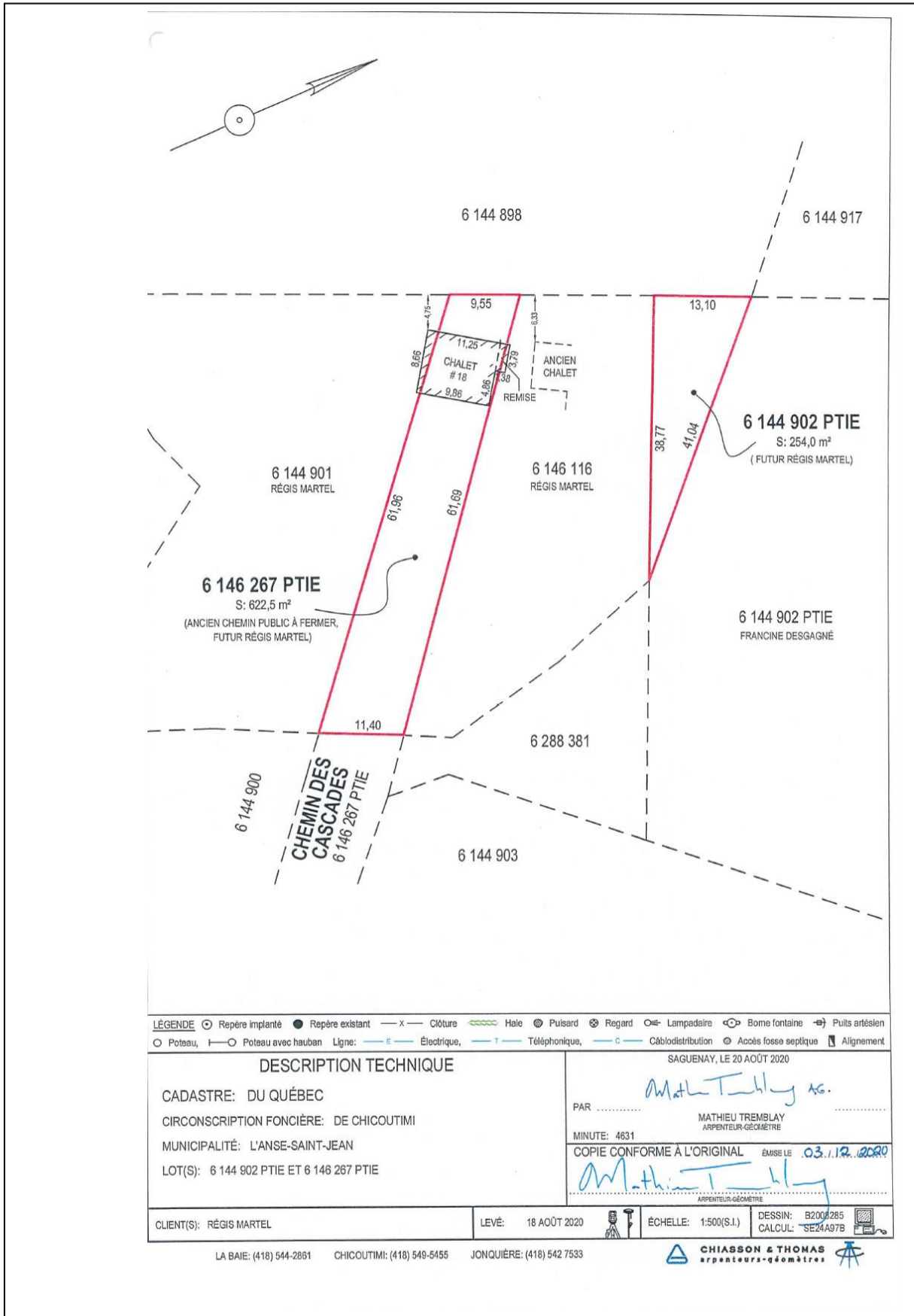
FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Éric Thibeault propose la fermeture de la séance à 20 h 12.

Madame Annick Boudreault, Directrice générale adjointe / secrétaire trésorière adjointe

Monsieur Lucien Martel, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



LÉGENDE ○ Repère implanté ● Repère existant — x — Clôture — Hais — Puitsard — Regard — Lampadaire — Borne fontaine — Puits artésien
 ○ Poteau, — Poteau avec hauban Ligne: — E — Électrique, — T — Téléphonique, — C — Câblodistribution — Accès fosse septique — Alignement

DESCRIPTION TECHNIQUE		SAGUENAY, LE 20 AOÛT 2020	
CADASTRE: DU QUÉBEC		PAR <i>Mathieu Tremblay</i> s.e.	
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: DE CHICOUTIMI		MATHIEU TREMBLAY ARPENTEUR-GÉOMÈTRE	
MUNICIPALITÉ: L'ANSE-SAINT-JEAN		MINUTE: 4631	
LOT(S): 6 144 902 PTIE ET 6 146 267 PTIE		COPIE CONFORME À L'ORIGINAL ÉMISE LE 03.11.2020	
		<i>Mathieu Tremblay</i> ARPENTEUR-GÉOMÈTRE	

CLIENT(S): RÉGIS MARTEL	LEVÉ: 18 AOÛT 2020	ÉCHELLE: 1:500(S.I.)	DESSIN: B200/285 CALCUL: SE24A97B
-------------------------	--------------------	----------------------	--------------------------------------

LA BAYE: (418) 544-2861 CHICOUTIMI: (418) 549-5455 JONQUIÈRE: (418) 542 7533

